



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 septembre 2024

Délibération n° 02

Date de convocation
13.09.2024

Date d'affichage
17.09.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 33

Objet : Présentation du rapport d'activités 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. J. SAMINGO – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par M. G. ALAPETITE – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH.

Absentes

Mme A. MEJIAS – Mme A. ADJELI.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24__2-DE



Madame Céline VIVIAN a été élue secrétaire de séance.

Madame Christiane LAFONT., rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Il est présenté au conseil municipal, le rapport d'activités 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 impose aux communes de plus de 5 000 habitants de créer une Commission Communale pour l'accessibilité. Cette commission doit établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et transmis au préfet, au président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'aux responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Le rapport joint en annexe présente les activités de cette Commission Communale pour l'année 2023.

Ce document dresse le bilan des réalisations en matière d'aménagements, d'interventions spécifiques et de modifications des accès. Il présente les avancées réalisées au regard de l'agenda (Ad'Ap) de mise en conformité de nos équipements établi en 2016.

Ainsi en 2023, il a été réalisées de nombreuses opérations de voirie avec la mise en conformité de traversées piétonnes, la réfection de trottoirs notamment devant le groupe scolaire La Noue, ou bien encore la réfection de pistes piétons-cycles pour un coût global de 123 247 euros.

Au vu de ces éléments, je vous propose de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-3,

VU l'arrêté 2020/373-A portant constitution de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

VU le rapport d'activités 2023 de cette commission ci-annexée,

VU l'avis de la Commission d'Aménagement et Développement Durables,


CONSIDERANT que la Commission Communale pour l'Accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

CONSIDERANT que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 26/09/2024
ID : 077-217701226-20240923-DEL_23SEP24__2-DE



PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

DIT que ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le département au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Combs-la-Ville, le 23 septembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Céline VIVIAN

Pour : 33
Contre : -
Abstention : -